

3 mai 2006 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Lettres de M. Jacques Chirac, Président de la République, adressées au Secrétaire général des Nations unies et à plusieurs chefs d'Etat, sur la situation humanitaire, économique et sociale dans les Territoires palestiniens, le 3 mai 2006.

Monsieur le Secrétaire général,
Cher Kofi,

J'ai reçu le 28 avril M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne. Il a souligné auprès de moi l'imminence d'une crise humanitaire, économique et sociale sans précédent dans les Territoires palestiniens, en grande partie du fait de l'incapacité dans laquelle se trouve l'Autorité palestinienne, depuis deux mois, de procéder au versement des salaires des fonctionnaires.

Une action est donc nécessaire, et même urgente. La communauté internationale a une responsabilité politique à laquelle elle ne doit pas se dérober.

Face au risque et aux conséquences qui peuvent en découler, nous devons mettre sur pied un mécanisme permettant, dans le respect de la légalité internationale et des principes agréés par le Quartet, de répondre à la nature et à l'urgence de la crise qui menace.

Le Président palestinien a soutenu l'idée d'un fonds fiduciaire géré directement par la Banque mondiale, qui pourrait procéder au paiement des salaires des fonctionnaires, dont dépendent les conditions de vie de près d'un tiers de la population palestinienne. La Banque possède les ressources, les agences et le personnel pour la mise en place rapide d'un tel mécanisme.

J'ai assuré le Président palestinien du soutien de la France pour la mise en oeuvre de ce fonds.

Je connais le rôle éminent joué par les Nations-Unies dans la gestion de la question palestinienne, la présence et le soutien économique et social considérable apportés sur le terrain par les agences de l'ONU, qui font un travail remarquable reconnu de tous.

Aussi je ne doute pas que vous partagerez mon analyse, que vous serez sensible à cette situation inédite dans les Territoires, pour laquelle nous devons être à la hauteur de nos ambitions et de notre engagement.

La prochaine réunion du Quartet, le 9 mai, doit être l'occasion de prendre une telle décision, car elle permettra de réaffirmer aux yeux de tous l'unité de la communauté internationale, son soutien à la population palestinienne, et son engagement pour l'établissement d'une paix juste et durable dans la région.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma haute considération.

Monsieur le Chancelier,
Cher Wolfgang,

J'ai reçu le 28 avril M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne. Il a souligné auprès de moi l'imminence d'une crise humanitaire, économique et sociale sans précédent dans les Territoires palestiniens, en grande partie du fait de l'incapacité dans laquelle se trouve l'Autorité palestinienne, depuis deux mois, de procéder au versement des salaires des fonctionnaires.

Une action est donc nécessaire, et même urgente. La communauté internationale a une responsabilité politique à laquelle elle ne doit pas se dérober.

L'Union européenne a décidé de suspendre provisoirement son aide budgétaire directe au gouvernement de l'Autorité palestinienne, le temps de trouver des nouveaux canaux pour son acheminement. Cette décision, en parfaite conformité avec les principes agréés par le Quartet, a toutefois un impact direct sur le paiement des salaires des fonctionnaires palestiniens, et par conséquent sur les conditions de vie de près d'un tiers de la population.

Face au risque et aux conséquences qui peuvent en découler, nous devons mettre sur pied, le plus vite possible, un mécanisme permettant, dans le respect de la légalité internationale et des principes agréés par le Quartet, de répondre à la crise qui menace.

Le Président palestinien a soutenu l'idée d'un fonds fiduciaire, géré directement par la Banque mondiale, qui pourrait procéder au paiement des traitements des fonctionnaires. La Banque possède les moyens, les agences et le personnel pour la mise en place rapide d'un tel mécanisme.

J'ai assuré le Président palestinien du soutien de la France pour la mise en oeuvre de ce fonds. Monsieur le Président, l'Union européenne est la principale contributrice des Territoires palestiniens. Elle a joué depuis plus de trente ans un rôle moteur dans la plupart des initiatives visant à trouver une solution politique au conflit israélo-palestinien. Elle a récemment affirmé la dimension politique de son action, autant que sa volonté d'agir sur le terrain, par l'envoi de deux missions essentielles dans le secteur de la sécurité. Par fidélité à son passé mais aussi par sa volonté de jouer à l'avenir un rôle politique plus important au Proche-Orient, l'Union a aujourd'hui une responsabilité particulière.

Elle doit, de mon point de vue, pleinement s'engager pour que la prochaine réunion du Quartet, le 9 mai, soit l'occasion de créer un fonds fiduciaire, ayant comme objectif le paiement des salaires des fonctionnaires palestiniens. Seule une décision de ce type permettra de réaffirmer aux yeux de tous l'unité de la communauté internationale, son soutien à la population palestinienne, et son engagement au service d'une paix juste et durable dans la région.

Je vous prie de croire, Monsieur le Chancelier, en l'assurance de ma très haute considération.

Monsieur le Président,

Cher George,

J'ai reçu le 28 avril M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne. Il a souligné auprès de moi que nous étions à la veille d'une crise humanitaire, économique et sociale sans précédent dans les Territoires palestiniens, en grande partie du fait de l'incapacité dans laquelle se trouve l'Autorité palestinienne, depuis deux mois, de procéder au versement des salaires des fonctionnaires.

Une action est donc nécessaire, et même urgente. La communauté internationale a une responsabilité politique à laquelle elle ne doit pas se dérober.

Face au risque et aux conséquences qui peuvent en découler, nous devons mettre sur pied un mécanisme permettant, dans le respect de la légalité internationale et des principes agréés par le Quartet, de répondre à la nature et à l'urgence de la crise qui menace.

Le Président palestinien a soutenu l'idée d'un fonds fiduciaire géré directement par la Banque mondiale, qui pourrait procéder au paiement des salaires des fonctionnaires, dont dépendent les conditions de vie de près d'un tiers de la population palestinienne. La Banque possède les moyens, les agences et le personnel pour la mise en place rapide d'un tel mécanisme.

J'ai assuré le Président palestinien du soutien de la France pour la mise en oeuvre de ce fonds. Monsieur le Président, la politique menée par les Etats-Unis au Proche-Orient pour la promotion de la paix et de la démocratie a un poids tout particulier.

Les Etats-Unis, qui sont les principaux pourvoyeurs de l'aide humanitaire aux Territoires palestiniens, ne seront pas insensibles, j'en suis persuadé, à la catastrophe humanitaire qui se prépare, et je ne doute pas qu'ils mettront tout en oeuvre pour l'éviter.

La gravité de la situation impose de ne pas se limiter à la seule aide humanitaire mais de prendre en compte plus généralement la précarisation des conditions de vie du peuple palestinien. Le mécanisme proposé me semble propre à répondre véritablement à la nature et à l'urgence de la crise.

La prochaine réunion du Quartet, le 9 mai, devrait être l'occasion de prendre et d'annoncer ensemble une telle décision. Ceci permettrait de réaffirmer aux yeux de tous l'unité de la communauté internationale, son soutien à la population palestinienne, et son engagement pour l'établissement d'une paix juste et durable dans la région, sur la base de deux Etats vivant côte-à-côte dans la paix et la sécurité, principes pour lesquels vous êtes, comme moi, pleinement engagé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Monsieur le Président

Cher Vladimir,

J'ai reçu le 28 avril M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne. Il a souligné auprès de moi que nous étions à la veille d'une crise humanitaire, économique et sociale sans précédent dans les Territoires palestiniens, en grande partie du fait de l'incapacité dans laquelle se trouve l'Autorité palestinienne, depuis deux mois, de procéder au versement des salaires des fonctionnaires.

Une action est donc nécessaire, et même urgente. La communauté internationale a une responsabilité politique à laquelle elle ne doit pas se dérober.

Face au risque et aux conséquences qui peuvent en découler, nous devons mettre sur pied un mécanisme permettant, dans le respect de la légalité internationale et des principes agréés par le Quartet, de répondre à la nature et à l'urgence de la crise qui menace.

Le Président palestinien a soutenu l'idée d'un fonds fiduciaire géré directement par la Banque mondiale, qui pourrait procéder au paiement des salaires des fonctionnaires, dont dépendent les conditions de vie de près d'un tiers de la population palestinienne. La Banque possède les moyens, les agences et le personnel pour la mise en place rapide d'un tel mécanisme.

J'ai assuré le Président palestinien du soutien de la France pour la mise en oeuvre de ce fonds.

Monsieur le Président, je connais et j'apprécie le rôle joué par la Russie pour contribuer à la paix au Proche-Orient.

Je sais que, conscient de l'urgence de la situation dans les Territoires, vous avez récemment accordé une aide budgétaire directe au Président de l'Autorité palestinienne pour des financements dans les secteurs de l'éducation et de la santé. La situation exige, me semble-t-il, que nous allions au-delà de l'aide humanitaire au sens strict et que soit prise en compte plus généralement la précarisation très rapide des conditions de vie du peuple palestinien.

Aussi, je souhaite pouvoir compter sur le soutien de la Russie pour que la prochaine réunion du Quartet, le 9 mai, soit l'occasion de décider la création, sous l'égide de la Banque mondiale, d'un fonds fiduciaire avec pour objectif le paiement des salaires des fonctionnaires palestiniens. Cette décision permettra de réaffirmer aux yeux de tous l'unité de la communauté internationale, son soutien à la population palestinienne, et son engagement pour l'établissement d'une paix juste et durable dans la région.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Monsieur le Premier ministre,

J'ai reçu le 28 avril M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne. Il a souligné auprès de moi l'imminence d'une crise humanitaire, économique et sociale sans précédent dans les Territoires palestiniens, en grande partie du fait de l'incapacité dans laquelle se trouve l'Autorité palestinienne, depuis deux mois, de procéder au versement des salaires des fonctionnaires.

Face au risque et aux conséquences qui peuvent découler d'une telle situation, une action est nécessaire et urgente vis-à-vis de la population palestinienne.

J'ai donc donné mon accord de principe au Président Abbas pour soutenir la création d'un fonds fiduciaire géré par la Banque mondiale, qui possède les ressources, le savoir-faire et la logistique nécessaires. La Banque prendrait en charge, dans le respect du droit international et des principes du Quartet, la mise en place d'un mécanisme permettant le versement sans délai du salaire des fonctionnaires de l'Autorité palestinienne.

Monsieur le Premier ministre, le soutien d'Israël est nécessaire pour la réalisation d'un tel projet.

Avec la mise en place du Gouvernement issu des élections du 28 mars, Israël se trouve

Avec la mise en place du gouvernement issu des élections du 28 mars, Israël se trouve aujourd'hui au début d'une étape nouvelle. J'ai noté avec satisfaction, lors de vos déclarations au soir du scrutin, que votre première option restait la négociation. Le versement des traitements des fonctionnaires me paraît la première mesure à prendre pour éviter une grave déstabilisation des Territoires, qui compromettrait toute solution politique mutuellement agréée.

Je sais qu'en homme de paix et de vision, vous souhaitez mettre en place un environnement favorable au règlement définitif du conflit israélo-palestinien. Certains rendez-vous avec l'Histoire ne doivent pas être manqués. C'est pourquoi j'ai l'espoir que le gouvernement israélien aura une approche pragmatique et constructive sur la création de ce fonds, qui permettra d'empêcher la rapide détérioration des conditions de vie de l'ensemble du peuple palestinien, tout en maintenant une position politique unie et ferme quant au respect des principes du Quartet par son gouvernement. Ces deux objectifs doivent pouvoir être combinés. Il me semble que les conditions du maintien d'un espoir de paix se trouvent très précisément dans cet équilibre que nous devons préserver.

Monsieur le Premier ministre, je connais votre projet de visite en Europe au mois de juin et je m'en réjouis. Je suis persuadé que cette visite sera l'occasion, pour nous, de consolider encore l'amélioration de nos relations bilatérales à laquelle je suis personnellement très attaché, et qui a franchi une étape majeure grâce à votre prédécesseur vers lequel vont aujourd'hui mes pensées. Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma haute considération.